



**« LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010 »  
DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE  
APRES EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 »**

**AVIS**

présenté par

**Pierre-Yves du FOU**

**Rapporteur général du Budget**

**COMMISSION N° 6**

« Finances, synthèse et prospective, politiques contractuelles,  
coopération interrégionale, relations européennes et internationales »

**SEANCE PLENIERE DU 8 JUIN 2010**

## LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif au Compte Administratif 2009 et au projet de Budget Supplémentaire pour l'exercice budgétaire 2010,
- ◆ Les observations des Commissions du CESR,
- ◆ Le projet d'avis de la Commission du CESR en charge des Finances.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le CESR s'inquiète tout particulièrement de la forte baisse de l'épargne brute (- 41,65 M€), soit une baisse de 33,6 % par rapport à 2008 et de l'augmentation significative des dépenses de fonctionnement (+43,29 M€), soit une augmentation de 9,8 % par rapport à l'exercice précédent.

De fait, le CESR note la contraction significative de l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

La progression des recettes d'investissement de 12,07 M€ (+36.4 %) par rapport à l'exercice précédent n'atteint toutefois pas celle des dépenses d'investissement (+29.36 M€ soit 13,2 % de plus).

Cette tendance impacte de façon croissante le recours à l'emprunt qui s'établit à 155 M€ en 2009, alors qu'il était de 93 M€ en 2008, soit une progression de +67 %.

Le CESR est préoccupé par la très forte augmentation de la dette régionale qui passe de 250,33 M€ en 2008 à 375,26 M€ en 2009, correspondant respectivement à une capacité de désendettement qui passe de 2 ans à 4 ans et 7 mois.

Sa préoccupation porte également sur l'évolution significative du stock d'AP/AE qui atteint près de 766 M€ au 31 décembre 2009, et surtout sur la part importante de ce stock relative à la fonction 1 (Formation professionnelle et apprentissage).

Le CESR considère que les documents produits par le Conseil régional concernant la gestion de la dette et la gestion pluriannuelle en AP/AE constituent une avancée et répondent pour partie aux demandes réitérées par le CESR.

Toutefois, ces deux documents demandent encore à être approfondis.

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010

Le Budget Supplémentaire 2010 se caractérise par une inscription en AP/AE nouvelles à hauteur de 1 846 860 € et par une diminution des CP de 3 946 385 €.

On note, par ailleurs, une hausse du produit de la fiscalité directe qui passe de 120,18 M€ en 2008 à 127,03 M€ en 2009, soit une augmentation de +5.7 %.

### Fonction 1 : Formation professionnelle et apprentissage.

Le CESR note un cofinancement des plates-formes illettrisme à hauteur de 300 000 €, ce qui est conforme aux conclusions de son avis relatif à la lutte contre l'illettrisme en Bourgogne, adopté en séance plénière le 21 novembre 2008.

Toutefois, le CESR constate la baisse des AE et des CP sur le fonds d'aide à la mobilité et plus exactement sur les crédits relatifs à l'hébergement, à la restauration et à l'accompagnement socio-éducatif dans le cadre de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) et se demande si ces crédits seront réaffectés à cette action ultérieurement.

### Fonction 2 : Enseignement

Le CESR regrette le retard pris dans les travaux de réalisation de la Maison de l'innovation et le report de crédits en résultant.

### Fonction 3 : Culture, sports et loisirs

Le CESR s'interroge sur le bien-fondé du maintien des subventions aux Conservatoires à rayonnement régional de Dijon et de Chalon-sur-Saône, dans la mesure où la partie de la loi du 13 août 2004 (« Loi relative aux libertés et aux responsabilités locales ») concernant le transfert aux régions de l'enseignement du troisième cycle des formations musicales a été abandonnée.

### Fonction 4 : Santé et action sociale

Le CESR constate que certains projets de santé entrent en phase opérationnelle fin 2010, ce qui correspond aux préconisations<sup>1</sup> émises dans l'avis « Comment le Conseil régional peut-il contribuer à la santé publique après la loi « Hôpital, patients, santé, territoires ? » présenté en séance plénière du 17 novembre 2009, et ce pour 530 000€ d'AP/AE nouvelles.

### Fonction 7 : Environnement

Le CESR constate qu'une AP complémentaire de 1 995 000 € est sollicitée au titre du dispositif dédié au photovoltaïque et au solaire thermique afin de faire face au rythme de réception des dossiers et de couvrir les besoins d'affectation des dossiers arrivés avant le 10 mai 2010, date de l'annonce de l'arrêt de ce dispositif pour les particuliers.

Par ailleurs, la Commission « Aménagement des territoires, agriculture » estime important, lors de la mise en place du nouveau dispositif d'aide, de donner plus de visibilité aux bénéficiaires potentiels. Pour cela, une meilleure évaluation préalable des impacts à venir de telles politiques paraît fondamentale afin d'éviter un changement des règles du jeu qui ne favoriserait que les acteurs informés au détriment de ceux qui ne le seraient pas. Des modifications en cours de programme participent à creuser le fossé existant, notamment en agriculture, entre les acteurs au fait des dispositifs et les autres.

---

<sup>1</sup> Paragraphe 4.2.2 – page 16 de l'avis « Comment le Conseil régional peut-il contribuer à la santé publique après la loi « Hôpital, patients, santé, territoires ? » présenté par Maurice BOLLARD et Isabelle RAUSZER en séance plénière du 17 novembre 2009.

Néanmoins, il faut rappeler l'avis du CESR du 8 décembre 2009 qui précisait que : « La Région Bourgogne est la dernière Région métropolitaine à proposer une aide à l'installation de panneaux photovoltaïques alors que le marché des panneaux solaires connaît un réel dynamisme sous l'influence du crédit d'impôt proposé par l'Etat, et des tarifs préférentiels de rachat du kWh imposés à EDF. Dans ce contexte et vu le nombre de réalisations enregistrées, le CESR s'interroge sur l'opportunité de maintenir cette politique de soutien dont les crédits pourraient être réaffectés à d'autres programmes ».

#### Fonction 8 : Transports

Le CESR observe que le mouvement de 4 890 000 € sur les Transports Express Régionaux (TER) s'explique par une facture définitive inférieure aux crédits programmés (Dotation : 12 700 000 € - solde définitif : 8 353 000 €).

L'appel de fonds de Réseau Ferré de France (RFF) pour le TGV Rhin-Rhône de 2 783 000 € correspond à un report de CP datant de 2009 ; il est inférieur à ce qui était prévu initialement.

Le CESR souligne, par ailleurs, une mesure nouvelle : le lancement d'une centrale de covoiturage (200 000 € en AE) ainsi que les 4 530 000 € destinés à la piste de l'aéroport de Dijon-Longvic « Projet Renaissance ».

#### Fonction 9 : Action économique

Le CESR note la volonté de la Région d'accompagner les entreprises artisanales. Ce soutien semble correspondre à une partie du reliquat de l'Association régionale pour le développement de l'artisanat en Bourgogne (ARDAB).

Concernant le tourisme, le CESR remarque l'imputation en CP de 116 800 € provenant de l'enveloppe de 2 000 000 € issus des crédits du Fonds européen de développement régional (FEDER) liée à l'expérimentation de décentralisation des canaux.

#### Ajustement de recettes

Le CESR constate la régularisation de 4 115 996 € au titre de la TIPP (Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers) tenant compte d'une série de régularisations notifiées en début d'année à la Région.

En conclusion, les ressources réelles nouvelles s'élevant à 9 145 818 €, et les dépenses réelles étant en diminution de 3 940 985 €, l'inscription de l'emprunt d'équilibre peut être réduite d'un montant de 13 086 803 €.

La reprise du résultat de clôture permet de la réduire de 8 633 480 € supplémentaires, soit une diminution totale de 21 720 284 € ; l'emprunt d'équilibre passe donc de 182 233 228 € à 160 512 943 €.

Enfin, le CESR exprime à nouveau toute sa réserve concernant l'évolution du recours à l'emprunt sans qu'il y ait fléchage des dépenses a priori, de même que sur l'allongement de la capacité de désendettement régionale qui passe de 18 mois en 2007 à 55 mois en 2009.

<b>AVIS ADOPTE PAR 60 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS</b>
--

# EXPLICATIONS DE VOTE



**Intervention de Michel MAILLET  
au titre du groupe CGT**

« Le moins que l'on puisse dire du projet de budget supplémentaire 2010 du Conseil régional, est qu'il manque de clarté.

En effet, on aurait pu supposer qu'il marquerait quelque peu les orientations nouvelles de la majorité régionale après les élections. Or, les constatations que nous pouvons faire sont plutôt celles d'ajustements budgétaires qui anticipent les effets prévisibles de la réforme des collectivités territoriales dont les conséquences risquent d'être désastreuses pour les Régions et les Départements.

Cependant, il est possible de supposer que les orientations nouvelles issues de la majorité renouvelée interviendront seulement à l'occasion du budget primitif de 2011. Mais il aurait été bon qu'on nous le précise.

Concernant le projet d'avis, notre groupe partage les inquiétudes relevées sur l'augmentation importante du recours à l'emprunt constatée au compte administratif 2009 et ses conséquences en matière de capacité de désendettement de la Région qui, de 2004 à 2009, est passée de 1 an et 8 mois à 4 ans et 7 mois. En regard des baisses prévisibles des dotations de l'État, qui interviendront dès cette année 2011 en application de la suppression de la taxe professionnelle, cette augmentation de la dette régionale augure mal des capacités futures du Conseil régional à faire face à l'ensemble de ses compétences.

Moyennant ces remarques, le groupe CGT votera le projet d'avis. »



**Intervention de Christine DRUART  
au titre de la Chambre régionale du commerce et de l'industrie (CRCI)**

« La Direction générale des collectivités locales (DGCL) a mis en ligne sur internet un tableau concernant la dette et l'annuité de la dette de chaque Région pour 2009.

La Bourgogne se trouve en 27<sup>ème</sup> position sur 28 avec + 45 % de hausse de la dette alors que la moyenne française est de + 9,7 %. »



## Intervention de Bernard LAMBERT au titre de l'Union régionale des syndicats CFDT

« Malgré les propos du rapporteur et du Président à propos du compte administratif 2009, malgré qu'aucun avis ne soit demandé au CESR, la délégation CFDT apportera ses commentaires sur le texte présenté.

Pour la CFDT, l'expression du CESR est incomplète.

Si l'on s'en tient à l'évolution de la dette, une fois que le CESR a dit « trop de dette », n'aurait-il pas été pertinent que le CESR exprime son point de vue sur les investissements qui n'auraient pas dû être réalisés ou ceux à différer ?

A propos du stock d'AE/AP, quand est-ce que le CESR va travailler sur une analyse fine et détaillée de la composition de ce stock et de sa progression année après année ?

**Le groupe CFDT s'abstiendra quant au vote de l'avis proposé au CESR concernant le Budget Supplémentaire 2010.**

### A propos de ce budget supplémentaire

#### **Sur la forme d'abord...**

La délégation est étonnée de voir paraître les contributions de chaque commission en annexe. Ce qui change fondamentalement les attendus et la mission de la commission 6 « Finances, synthèse et prospective, politiques contractuelles, coopération interrégionale, relations européennes et internationales ».

Chaque commission doit apporter son propre éclairage technique à la commission numéro 6 pour lui permettre de construire le projet d'avis du CESR. Il s'agit d'avoir une analyse qualitative à propos des arbitrages budgétaires opérés permettant de produire des arguments pour étayer le point de vue du CESR.

L'avis rendu par le CESR ne peut pas être une compilation des différents textes émanant de chaque commission. C'est bien une analyse politique globale que doit soumettre la commission 6 pour la construction de l'avis du CESR.

#### **Sur le fonds ensuite...**

Les chiffres d'abord : le montant de l'inscription AE/AP nouvelles est de 1.848.860 euros et non pas 1.846.860 euros (cf texte de l'avis). Plusieurs coquilles et erreurs figurent dans le texte de l'avis.

Les modifications proposées au Conseil régional visent à modifier le Budget Primitif de 0,29 % ; les crédits de paiement diminuent pour leur part de 0,52 %. Les modifications ont donc lieu à la marge.



Par fonction, les arbitrages proposés n'apportent de notre point de vue pas de commentaire spécial. L'essentiel des transferts d'AE/AP nouvelles provient de la réaffectation des - 4.890.000 euros du budget TER soit -0,77 % des AE/AP du BP 2010.

**Pour conclure, à propos du Budget Supplémentaire 2010, le CESR aura perdu beaucoup d'énergie, de temps et d'argent pour émettre un avis sur une modification budgétaire inférieure de 0,29 % en AE/AP et de 0,52 % en CP.**

Vu l'ampleur des modifications budgétaires, ne pensez-vous pas que le CESR aurait pu se satisfaire de prendre acte des décisions proposées ?

# ANNEXES

Le rapport du Président du Conseil régional de Bourgogne relatif au projet de Budget supplémentaire 2010 indique, concernant la Fonction 7 « Environnement » - « Actions transversales » : « une AP complémentaire à hauteur de 1 995 000 € est sollicitée au titre du dispositif dédié au photovoltaïque et au solaire thermique afin de faire face au rythme de réception des dossiers et de couvrir les besoins d'affectation des dossiers arrivés à la Direction de l'Environnement avant le 10 mai, date de l'annonce de l'arrêt de ce dispositif pour les particuliers ».

D'une part, le CESR estime important de préciser que l'arrêt du dispositif dédié au photovoltaïque ne concerne pas uniquement les particuliers comme cette rédaction pourrait le laisser entendre. En effet, le Conseil régional n'accompagne plus, également, les dispositifs d'aide individuels aux installations photovoltaïques pour les entreprises et les collectivités.

D'autre part, le CESR estime important, lors de la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide, de donner un minimum de visibilité aux potentiels bénéficiaires. Pour cela, une meilleure évaluation préalable des impacts à venir de telles politiques paraît fondamental afin d'éviter un changement des règles du jeu qui ne favorise, finalement, que les acteurs informés au détriment des autres. De telles modifications participent à creuser le fossé existant, notamment en agriculture, entre les acteurs au fait des dispositifs, projets, aides et programmes divers et les autres plus isolés.

Contribution de la Commission n° 2 « Développement économique, emploi, innovation, tourisme »

Dans le cadre de l'innovation :

La Commission regrette que la réalisation de la Maison de l'innovation soit reportée.

Dans le cadre du tourisme :

La Commission note l'imputation de crédits du Fonds européen de développement régional (FEDER) au Budget supplémentaire, qui porte leur montant à 2 millions d'euros. Cette dotation liée à l'expérimentation de décentralisation des canaux cessera à la fin de cette période.

Dans le cadre de l'artisanat :

La Commission se félicite de la volonté de la Région d'accompagner les entreprises artisanales. Ce soutien semble correspondre à une partie du reliquat de l'Association régionale pour le développement de l'artisanat en Bourgogne (ARDAB).

Contribution de la Commission n° 3 « Infrastructures de transport, environnement, énergies »

Vu les enjeux limités, nous prenons acte d'opérations essentiellement comptables.

A partir des documents et précisions fournis en Commission n° 4 du Conseil régional de Bourgogne du 4 mai 2010, quelques explications :

Le mouvement de 4 M€ sur les TER s'explique par une facture définitive inférieure aux crédits programmés (dotation de 12,7 M€, solde définitif : 8,353 M€, d'où la différence).

Une somme équivalente est destinée à la piste de Longvic.

L'appel de fonds de Réseau Ferré de France (RFF) pour le TGV Rhin-Rhône de 2,7 M€ est un report de 2009.

Une mesure nouvelle : lancement d'une centrale de covoiturage (200 000 € AE).

Une petite précision : pour le TGV Rhin-Rhône, il s'agit d'un appel de fonds de RFF inférieur à ce qui avait été prévu, ce qui dégage des ressources (2,78 M€).

Contribution de la Commission n° 4 « Politiques sociales, politiques de la ville et de l'habitat, politiques de la santé et du sport, politiques culturelles et de Loisirs »

Fonction 1 – Formation professionnelle et apprentissage

La Commission note avec satisfaction qu'au chapitre Formation professionnelle du Budget supplémentaire, il est fait allusion au cofinancement des plates-formes illettrisme, ce qui est conforme aux conclusions de l'avis relatif à la saisine sur « la lutte contre l'illettrisme en Bourgogne », présenté en séance plénière du 21 novembre 2008.

*Sanitaire et social* : la Commission aurait aimé avoir plus d'explications sur la baisse en crédits de paiement des formations sanitaires et sociales.

Fonction 3 – Culture, sports et loisirs

*Culture* : la Commission s'interroge sur le fondement du maintien des subventions aux Conservatoires à rayonnement régional de Dijon et de Chalon-sur-Saône, dans la mesure où la partie de la loi du 13 août 2004 (« Loi relative aux libertés et aux responsabilités locales ») concernant le transfert aux régions de l'enseignement du troisième cycle des formations musicales a été abandonnée.

Fonction 4 – Santé et action sociale

*Action sociale* : la Commission est satisfaite de constater que certains projets de santé rentrent en phase opérationnelle fin 2010, ce qui correspond aux prescriptions émises dans l'avis « Comment le Conseil régional peut-il contribuer à la santé publique après la loi « Hôpital, patients, santé, territoires ? » présenté en séance plénière du 17 novembre 2009.

Fonction 5 – Aménagement des territoires

*Politique de la ville* : la nécessité forte de cohésion sociale amène la Commission à s'interroger sur la diminution de 80.000 € de crédits de paiements sans explications claires sur le retard dans les programmations.